

Approche découlant de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) à l'égard des polymères inscrits sur la Liste intérieure des substances qui ont été jugés prioritaires lors du processus de catégorisation

**Environnement Canada
Santé Canada**

Décembre 2014

Canada 

Approche découlant de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* à l'égard des polymères inscrits sur la *Liste intérieure des substances* qui ont été jugés prioritaires lors du processus de catégorisation

1. But

Le présent document décrit l'approche utilisée par Environnement Canada et Santé Canada à l'égard des polymères sur la *Liste intérieure des substances (LIS)* qui ont été déclarées prioritaires au cours du processus de catégorisation.

2. Contexte

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] (Canada, 1999) exige que les ministres de l'Environnement et de la Santé procèdent à une évaluation préalable des substances qui répondent aux critères de la catégorisation énoncés dans la Loi afin de déterminer si elles présentent ou sont susceptibles de présenter un risque pour l'environnement ou la santé humaine.

À la suite de l'exercice de catégorisation en septembre 2006, quelque 4 300 substances ont été jugées prioritaires et devaient faire l'objet de mesures plus poussées. Les polymères représentent une portion considérable des substances considérées comme étant prioritaires, et le gouvernement du Canada a élaboré une approche pour réaliser des évaluations préalables dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), afin de déterminer si ces polymères répondent aux critères énoncés à l'article 64 de la LCPE (1999). L'article 64 définit une substance comme « toxique » lorsque cette dernière pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions de nature à :

- a) avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique;
- b) mettre en danger l'environnement essentiel pour la vie;
- c) constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaine.

Les polymères forment une catégorie de substances pour laquelle le même numéro de registre du Chemical Abstracts Service (n° CAS) peut être utilisé pour désigner des substances dont les poids moléculaires, les toxicités et les propriétés physiques et chimiques diffèrent. Par conséquent, une approche adaptée a été mise au point pour mener à bien l'évaluation de la complexité des polymères.

3. Description de l'approche relative aux polymères

Cette approche s'appuie sur l'expertise existante au sein d'Environnement Canada et de Santé Canada, ainsi que sur les travaux menés à l'échelle internationale sur la réglementation des polymères. La première approche proposée, qui a été publiée pour la première fois sous la forme de document de consultation en mars 2012, a fait l'objet d'une période de commentaires du public de 60 jours. Bien que des commentaires externes aient été pris en considération, Santé Canada et Environnement Canada assument la responsabilité du contenu final et des résultats de l'évaluation préalable relative aux polymères.

Les éléments clés de l'approche sont présentés dans les sections suivantes. De plus, un organigramme illustrant l'approche complète est fourni à l'annexe 1.

3.1 Détermination des substances candidates

Les substances candidates à l'approche doivent répondre à chacun des trois critères suivants :

- a) elles doivent être inscrites sur la Liste intérieure des substances et désignées par le gouvernement du Canada comme étant prioritaires, car elles répondent aux critères de catégorisation concernant l'environnement et la santé humaine, ou en raison d'autres préoccupations relatives à la santé humaine;
- b) elles répondent à la définition d'un polymère, tel qu'il est décrit au paragraphe 1(1)¹ du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)* (Canada, 2005);
- c) elles n'ont pas déjà été abordées en vertu de la LCPE 1999 (par exemple, substances du Défi, Initiative des groupes de substances, ou d'autres activités d'évaluation, etc.).

L'application de ces critères aux 4 300 substances a permis de désigner 603 substances candidates (se reporter aux annexes 2 et 3). S'il s'avère qu'une substance candidate ne répond pas à la définition d'un polymère après la phase de collecte de données, elle sera exclue de l'approche à l'égard des polymères et considérée comme une substance chimique dans le cadre d'autres initiatives du PGPC. Le gouvernement du Canada reconnaît qu'un seul numéro CAS peut représenter plusieurs polymères dont la structure présente les mêmes unités répétées, mais qui présentent dans l'ensemble des masses moléculaires différentes. Par conséquent, il est concevable qu'un seul numéro CAS de la liste de substances candidates représente plusieurs versions d'un même polymère, ou dans certaines provinces et certains territoires, d'un même produit chimique. Afin de déterminer si une substance répond à la définition d'un polymère en vertu du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)* [RRSN (substances chimiques et polymères)] (Canada, 2005), on se basera sur les données recueillies pendant les activités de collecte de renseignements.

L'approche décrite dans le présent document s'applique aux polymères uniquement; les monomères seront étudiés dans le cadre d'autres activités d'évaluation, au besoin.

¹ « polymère » désigne une substance composée

- a) de molécules caractérisées par une séquence d'un ou de plusieurs types d'unités monomères;
- b) de plus de 50 %, en masse de molécules contenant au moins trois unités monomères reliées par covalence à au moins une autre unité monomère ou à un autre réactif;
- c) de moins de 50 % des molécules, en poids, ont la même masse moléculaire;
- d) de molécules distribuées à l'intérieur d'un intervalle de masse moléculaire et dont la différence de masse moléculaire est attribuée essentiellement à des différences dans le nombre d'unités monomères.

3.2 Collecte de données préliminaires au moyen de l'initiative de mise à jour de l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS)

La collecte de renseignements pour le groupe 603 substances candidates sera répartie en quatre étapes. La première étape repose sur la collecte de données préliminaires conformément à une enquête menée en vertu de l'article 71, dans le cadre de la phase 2 de l'initiative de mise à jour de l'inventaire de la LIS, lancée en décembre 2012 (Canada, 2012). Les renseignements fournis en réponse à cette initiative ont informé le gouvernement du Canada quant à la question de savoir si une substance candidate est commercialisée au Canada en une quantité supérieure au seuil de déclaration de 1 000 kg par année civile utilisé pour l'évaluation des polymères dans le cadre de cette initiative. Cependant, ils n'ont pas permis de déterminer la quantité réelle de substances commercialisées. Ce seuil de déclaration correspond au seuil de déclaration des polymères dans le cadre du Programme des substances nouvelles. D'autres étapes de collecte de renseignements verront le jour plus tard. Ces dernières comprendront la collecte de données propres aux polymères pour les substances désignées comme étant commercialisées au Canada, au besoin. Cela peut comprendre des renseignements liés à l'exposition, des données sur les propriétés physiques et chimiques, et des données sur la toxicité.

Les prochaines étapes de l'approche devraient varier en fonction du signalement ou non d'une activité commerciale supérieure à 1 000 kg par année, dans le cadre de l'initiative de mise à jour de la LIS.

3.3 Substances pour lesquelles aucune activité commerciale supérieure à 1 000 kg par année n'a été signalée dans le cadre de l'initiative de mise à jour de la LIS – substances candidates pour un examen préalable rapide des polymères

Un polymère candidat sera considéré comme « non commercialisé » à un seuil de déclaration de 1 000 kg par année civile si l'évaluation menée dans le cadre de l'initiative des mises à jour de la LIS n'indique aucune présence d'activité commerciale (importation ou fabrication) en quantités supérieures au seuil de déclaration. Dans le cas de ces polymères de faible volume, la probabilité d'exposition au Canada résultant d'une activité commerciale est faible.

En raison de la faible probabilité d'exposition, ces polymères sont des candidats appropriés pour l'examen préalable rapide visant à déterminer si les polymères posent des risques potentiels pour l'environnement et la population en général.

Pour déterminer l'exposition potentielle dans l'environnement, les éléments suivants seront pris en compte :

- extractibilité dans l'eau;
- données physiques et chimiques déduites à partir d'analogues (polymères évalués précédemment conformément à la LCPE [1999] ou à des données accessibles au public);
- données estimées (sorties du modèle pour les polymères de faible masse moléculaire); et
- tous les renseignements disponibles sur l'utilisation et l'exposition du polymère.

L'utilisation de l'extractibilité dans l'eau dans le cadre de cette approche pour évaluer les préoccupations environnementales découlant des polymères est conforme à l'approche d'évaluation utilisée pour les nouveaux polymères en vertu du RRSN (substances chimiques et polymères) (Canada, 2005). Bien que l'on préfère les données sur l'extractibilité dans l'eau pour évaluer le potentiel

de disponibilité des polymères dans l'environnement, en l'absence de telles données, on utilisera des données physiques et chimiques analogues. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les données relatives à la masse moléculaire moyenne (Mn), à l'état physique ou au potentiel d'adsorption du polymère. Il est possible (pour certains polymères ayant une faible masse moléculaire) que les données estimées à partir de modèles informatiques soient utilisées dans certains cas pour combler les lacunes en matière de données et aider à déterminer l'exposition environnementale. Ce type d'information sera utilisé avec prudence, après avoir fait preuve d'un jugement professionnel pour déterminer l'applicabilité au type de polymère étudié.

Pour déterminer l'exposition potentielle de la population générale, Santé Canada déterminera d'abord si les renseignements disponibles indiquent que l'utilisation du polymère au Canada est susceptible d'entraîner une exposition directe. Lorsque les volumes d'activité commerciale sont faibles (p. ex. intérieurs ou égaux à 1 000 kg par année), on ne devrait pas s'attendre à une exposition par les milieux environnementaux (c.-à-d. exposition indirecte). Afin d'évaluer l'exposition potentielle à partir d'autres sources, Santé Canada examinera plusieurs ressources documentaires correspondant à celles qui ont été utilisées précédemment dans les approches de l'examen préalable rapide du PGPC (Canada, 2013, 2014). Les ressources documentaires comprennent des bases de données de règlements canadiens et étrangers pertinents, des évaluations nationales et internationales et d'autres ressources de données accessibles au public. Le potentiel d'exposition directe sera évalué par l'intermédiaire d'un polymère qui est vendu aux Canadiens ou mis à la disposition de ces derniers sous la forme d'un mélange, d'un produit ou d'un article manufacturé.

Les polymères considérés comme ayant un faible risque d'exposition pour l'environnement ou l'ensemble de la population au cours de l'examen préalable rapide ne feront pas l'objet d'une évaluation plus approfondie. On proposera de conclure que ces polymères ne répondent à aucun critère de l'article 64 de la LCPE (1999), car on ne s'attend à aucune exposition de la part de ces substances. Aucune autre mesure ne sera prise à l'égard de ces polymères pour le moment.

Pendant l'examen préalable rapide, les polymères associés à une source d'exposition potentielle pour la population générale feront l'objet d'une évaluation des risques. Ils seront évalués en fonction d'un ensemble de critères, indiquant si les polymères sont susceptibles de poser un faible risque d'effets nocifs pour la santé humaine. Les critères de risque faible tiendront compte des éléments suivants, mais d'autres renseignements peuvent aussi être pris en compte :

- a) le polymère ne doit pas être classé dans la catégorie des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) par d'autres organismes internationaux;
- b) le polymère doit être
 - i) un polyester suscitant un faible niveau de préoccupation, constitué seulement de monomères énumérés à l'annexe 8 du RRSN (substances chimiques et polymères);
ou
 - ii) un polymère qui contient des groupes fonctionnels considérés comme étant non réactifs dans les milieux biologiques ou environnementaux.

Compte tenu de leurs faibles volumes, les polymères qui répondent aux critères de présélection de risque faible et ceux suscitant un faible niveau de préoccupation sur le plan écologique sont considérés comme susceptibles de présenter un faible risque pour l'environnement et la santé humaine. On devrait

proposer de conclure que ces polymères à faible risque ne répondent à aucun critère énoncé à l'article 64 de la LCPE (1999). Aucune autre mesure ne sera prise à l'égard de ces polymères pour le moment.

Les polymères qui ne satisfont pas aux critères de présélection relatifs au faible risque et pour lesquelles des sources d'exposition potentielles pour l'environnement ou la population générale ont été désignées feront l'objet d'une collecte de renseignements supplémentaire pour compléter l'évaluation.

3.4. Substances pour lesquelles aucune activité commerciale supérieure à 1 000 kg par an n'a été signalée dans la mise à jour de l'inventaire de la LIS

Dans le cadre de l'initiative des mises à jour de l'inventaire de la LIS, les polymères considérés comme étant disponibles dans le commerce en une quantité dépassant le seuil de déclaration sont plus susceptibles de présenter un risque d'exposition. Les renseignements disponibles sur ces polymères seront examinés et ces derniers pourront faire l'objet d'une nouvelle initiative de collecte de renseignements.

3.4.1 Collecte de renseignements pour éclairer l'évaluation des risques

La collecte de renseignements dans le cadre de la deuxième phase de mise à jour de l'inventaire de la LIS était obligatoire pour les intervenants qui importent ou fabriquent les polymères étudiés à des quantités supérieures à 1 000 kg par an. Toutefois, des renseignements précis sur les quantités importées ou fabriquées, les utilisations, le poids moléculaire, ainsi que sur les effets toxicologiques n'étaient pas nécessaires à ce moment-là. Selon la nature des données nécessaires, les autres collectes de renseignements peuvent prendre la forme d'une enquête obligatoire en vertu de l'article 71 ou d'une approche volontaire pour les substances identifiées dans le commerce. La collecte de renseignements devrait permettre d'obtenir de l'information sur les substances auprès de l'importateur ou du fabricant des polymères. Des consultations supplémentaires sur la conception de l'enquête et les exigences en matière de données auront lieu avant le début d'une enquête obligatoire.

Toute enquête proposée devrait grandement faciliter le processus de collecte de renseignements. S'il y a lieu, on demandera aux répondants de fournir des renseignements semblables à ceux qui sont requis pour l'évaluation des polymères² des exigences réglementaires réduites. En général, on considère que les substances qui répondent aux critères liés aux exigences réglementaires réduites indiquent un niveau de danger faible. En outre, les répondants seront invités à fournir toute donnée toxicologique facilement disponible.

² Les polymères à exigences réglementaires réduites sont décrits à l'article 9 du RRSN (substances chimiques et polymères). Il s'agit de polymères à forte masse moléculaire moyenne en nombre (Mn) qui comportent un pourcentage limité d'éléments à faible masse moléculaire (moins de 1 000 daltons), qui sont chimiquement stables et qui ne contiennent pas certains groupes fonctionnels réactifs ou cationiques. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la section 3.4.1.3 des Directives pour la déclaration et les essais de substances nouvelles : substances chimiques et polymères (version 2005) (Canada, 2006).

3.4.2 Évaluation

Les autres polymères commercialisés dont les quantités sont supérieures à 1 000 kg feront l'objet d'une évaluation préalable afin de déterminer s'ils répondent à l'un ou plusieurs des critères définis dans l'article 64 de la LCPE (1999). Comme c'est le cas pour les autres approches d'évaluation, les polymères faisant l'objet d'une évaluation préalable peuvent être évalués individuellement, en tant que groupe ou en tant que classe. De plus, certains polymères importés ou fabriqués en quantités supérieures ou égales à 1 000 kg par an peuvent être évalués dans le cadre d'une méthode d'examen préalable rapide améliorée.

Les polymères souvent l'objet d'une évaluation, peu importe si le même numéro CAS peut être représenté sous plusieurs formes. On fera preuve d'un jugement professionnel et on utilisera des renseignements sur l'identité de la substance et des ressources disponibles pour déterminer l'approche d'évaluation applicable.

Dans le cas des polymères qui présentent différentes plages de poids moléculaires et qui sont représentés par le même nom de substance, selon les renseignements disponibles, il pourrait être approprié d'utiliser les données sur la forme qui présente le poids moléculaire prévu le plus faible comme approche prudente visant à faciliter la caractérisation des propriétés.

Pour certains polymères, le gouvernement du Canada pourra procéder à une évaluation afin de déterminer si les polymères répondent aux exigences réglementaires réduites, à l'aide des renseignements fournis. Si les critères de polymères à exigences réglementaires réduites sont respectés, on proposera de conclure que cette forme de polymère ne satisfait à aucun des critères énoncés à l'article 64 de la LCPE (1999), compte tenu du faible risque prévu.

Lorsque l'évaluation des risques conclut qu'un polymère répond à un ou plusieurs des critères établis dans l'article 64 de la LCPE (1999), on proposera des mesures de gestion des risques appropriées. Dans le cas d'un polymère qui ne satisfait à aucun des critères énoncés à l'article 64 de la LCPE (1999), on proposera de conclure que le gouvernement du Canada ne prenne aucune autre mesure à ce moment-là, comme les mesures de l'article 77 de la LCPE (1999). Si le polymère ne satisfait à aucun des critères énoncés à l'article 64 de la LCPE (1999), mais est une substance potentiellement préoccupante, on déterminera la meilleure façon de surveiller les changements apportés au profil d'utilisation de ces polymères.

4. Références

Canada. 1999. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. L.C. 1999, ch. 33. *Gazette du Canada*, Partie III, vol. 22, n° 3. Accès : <http://www.gazette.gc.ca/archives/p3/1999/g3-02203.pdf>

Canada. 2005. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) : Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)*. C.P. 2005-1484, 31 août 2005, DORS/2005-247, *Gazette du Canada*, Partie II, vol. 139, n° 19, p. 1864-1928.

Accès :

http://www.inmetro.gov.br/barreirastecnicas/pontofocal/..%5Cpontofocal%5Ctextos%5Cregulamentos%5CCAN_110_add_1.pdf

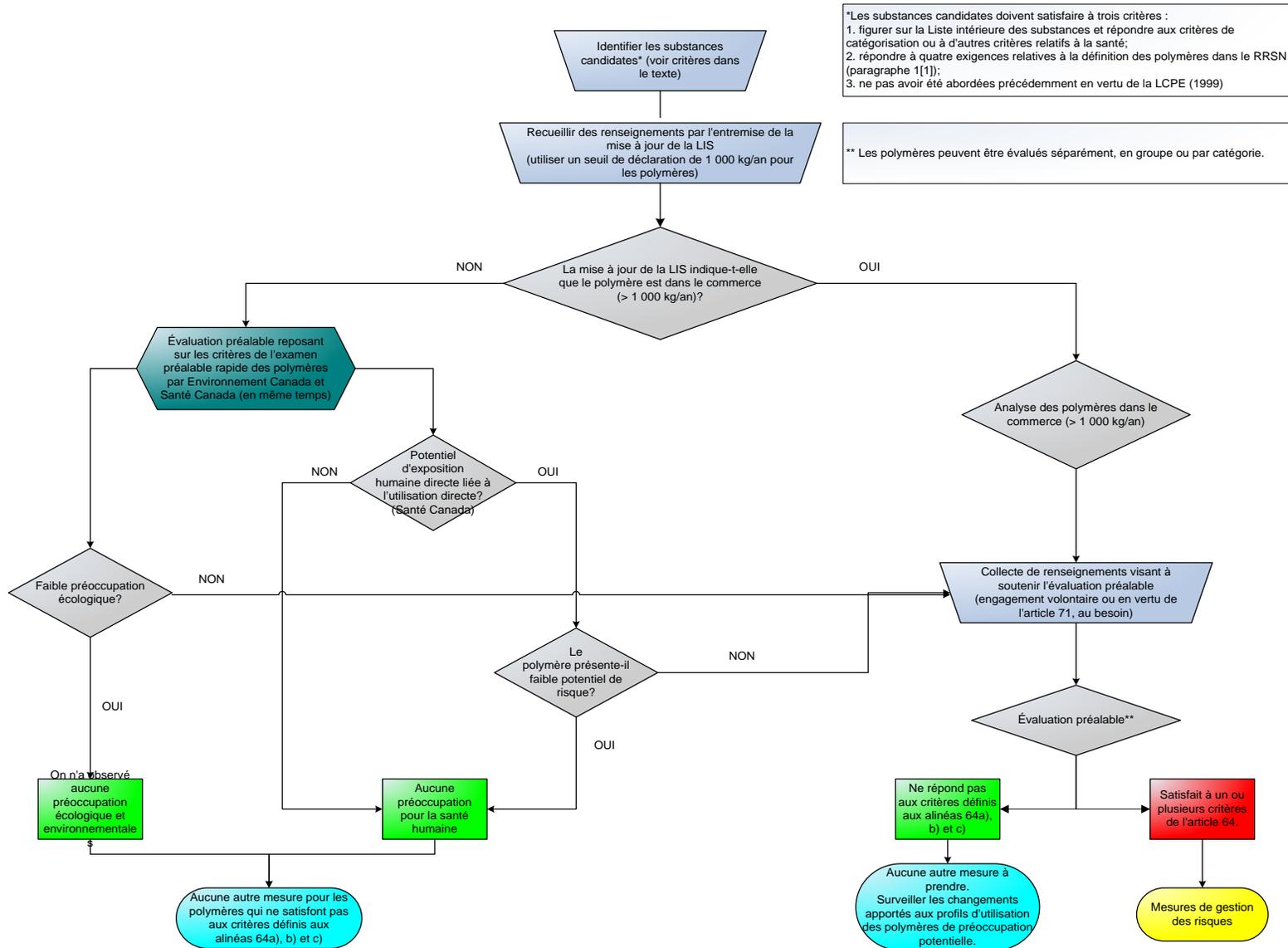
Canada. Ministère de l'Environnement, ministère de la Santé. 2006. Directives pour la déclaration et les essais de substances nouvelles : substances chimiques et polymères, En application de l'article 69 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* – Version 2005 [consulté le 2 juin 2011]. Accès : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/En84-25-2005F.pdf>

Canada. Ministère de l'Environnement, ministère de la Santé. 2013. Examen préalable rapide des substances peu préoccupantes pour l'environnement : Résultats de l'évaluation préalable. Accès : <http://www.ec.gc.ca/ese-ees/2A7095CD-A88C-4E7E-B089-486086C4CBC4/RSI%20Final%20-%20FR.pdf>

Canada. Ministère de l'Environnement, ministère de la Santé. 2014. Examen préalable rapide des substances de la phase un de la mise à jour de l'inventaire de la *Liste intérieure*. Accès : http://www.ec.gc.ca/ese-ees/7340E1B7-1809-4564-8C49-F05875D511CB/FSAR_RSII_FR.pdf

Canada. Ministère de l'Environnement. 2012. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 : Avis concernant certaines substances de la Liste intérieure*. *Gazette du Canada*, Partie I, vol. 146, n° 48, supplément, p. 2-94. Accès : <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2012/2012-12-01/pdf/g1-14648.pdf>

Annexe 1. Organigramme de l'approche utilisée pour évaluer les polymères.



Annexe 2. Liste des polymères candidats sur la Liste intérieure des substances à prendre en considération dans l'approche.¹

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
1338-51-8	Benzènesulfonamide, *a*r-méthyl-, produits de réaction avec le formaldéhyde	O (autres critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	REI (avec PB) autres priorités en matière de santé
1401-55-4	Tanins	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
1415-93-6	Acides humiques	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
8050-81-5	Siméthicone	Oui (critères écologiques) après la catégorisation	P, non B, iTéco	PE de la LAD inconnu
8061-51-6	Lignosulfonate de sodium	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
8061-52-7	Lignolsulfonate de calcium	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; iT incertaine	PFRE
8061-53-8	Lignosulfonate d'ammonium	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; iT incertaine	PFRE
8062-15-5	Acide lignosulfonique	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
9000-01-5	Gomme arabique	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
9000-07-1	Carraghénine	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REPF – RE
9002-92-0	α -Dodécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
9002-93-1	α -[p-(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phényl]- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
9002-98-6	Aziridine homopolymérisée	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
9003-01-4	Acide acrylique homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-04-7	Acide acrylique homopolymérisé, sel de sodium	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-05-8	Acrylamide homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PFRE
9003-07-0	Prop-1-ène homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-08-1	1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-11-6	Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
9003-17-2	Buta-1,3-diène homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-18-3	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-20-7	Acétate de vinyle homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-22-9	Acétate de vinyle polymérisé avec le chloroéthylène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-27-4	2-Méthylprop-1-ène homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-28-5	But-1-ène homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-31-0	Isoprène homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-35-4	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
9003-37-6	Butyraldéhyde polymérisé avec l'aniline	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
9003-39-8	N-Vinyl-2-pyrrolidone homopolymérisée	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-49-0	Acrylate de butyle homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
9003-50-3	Heptanal polymérisé avec l'aniline	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
9003-53-6	Styrène homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-55-8	Benzène, styrène, polymère avec 1,3-butadiène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9003-56-9	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène et le styrène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9004-36-8	Acétate butyrate de cellulose	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
9004-39-1	Acétate/propionate de cellulose	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
9004-57-3	Éther thylique de la cellulose	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
9004-58-4	Éther thylique/2-hydroxyéthylrique de la cellulose	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
9004-66-4	Dextran de fer	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REPF – RE
9004-70-0	Nitrate de cellulose	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
9004-82-4	α -Sulfo- ω -(dodécyloxy)poly(oxyéthylène), sel de sodium	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
9005-09-8	Acide maléique polymérisé avec le chloroéthylène et l'acétate de vinyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9005-12-3	Diméthicone de phényle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PE de la LAD inconnu
9005-27-0	Éther 2-hydroxyéthylrique d'amidon	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
9005-35-0	Alginate de calcium	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
9005-37-2	Alginate de propylèneglycyle	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
9006-03-5	Caoutchouc chloré	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
9006-26-2	Anhydride maléique polymérisé avec l'éthylène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9006-65-9	Diméthicone	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PE de la LAD inconnu
9007-34-5	Collagènes	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
9008-63-3	Naphtalènesulfonate de sodium polymérisé avec le formaldéhyde	Oui (critères liés à la santé)	P; B; non iTéco	PFRE
9010-77-9	Acide acrylique polymérisé avec l'éthylène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9010-79-1	Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9010-85-9	Isoprène polymérisé avec le 2-méthylprop-1-ène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9010-86-0	Acrylate d'éthyle polymérisé avec l'éthylène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9010-88-2	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec l'acrylate d'éthyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9011-05-6	Urée polymérisée avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
9011-14-7	Méthacrylate de méthyle homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9011-15-8	Méthacrylate d'isobutyle homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
9016-00-6	Poly[oxy(dimethylsilylene)]	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PE inconnu (autres)
9016-83-5	Formaldéhyde polymérisé avec le crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
9017-27-0	Méthylstyrène polymérisé avec l'isopropénylbenzène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9017-72-5	Acide naphthalènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et le 4,4'-sulfonyldiphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
9022-96-2	Butan-1-ol, sel de titane(4+), homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
9036-19-5	α -[(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phényl]- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
9038-95-3	Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther monobutylique	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
9039-25-2	Formaldéhyde polymérisé avec le crésol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
9040-65-7	Formaldéhyde polymérisé avec le nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
9045-28-7	Acétate d'amidon	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
9049-71-2	α -Hydro- ω -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)], ther avec l' α -D-glucopyranoside de β -D-fructofuranosyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
9051-57-4	α -Sulfo- ω -(nonylphénoxy)poly(oxyéthylène), sel d'ammonium	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
9060-53-1	Anhydride 2-(tétrapropényl) succinique polymérisé avec le 1-aminopropan-2-ol et l'éthylèneglycol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
9063-38-1	Éther carboxyméthyllique d'amidon, sel de sodium	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
9082-00-2	Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le glycérol	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
9084-06-4	Acide naphthalènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, sel de sodium	Oui (critères liés à la santé)	P; B; non iTéco	PFRE
9086-40-2	Formaldéhyde polymérisé avec le (1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
12624-35-0	Acide linoléique, dimérisé, polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
24937-74-4	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
24937-78-8	Acétate de vinyle polymérisé avec l'éthylène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
24938-91-8	α -Tridécyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
24969-06-0	(Chlorométhyl)oxirane homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
24969-10-6	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25014-31-7	Isopropénylbenzène homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25035-68-1	Acide méthacrylique polymérisé avec le styrène et l'acrylate d'éthyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25035-69-2	Acide méthacrylique polymérisé avec l'acrylate de butyle et le méthacrylate de méthyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25035-71-6	p-Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
25035-90-9	Maléate de dibutyle polymérisé avec l'acétate de vinyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25036-13-9	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25036-25-3	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidènebis(4,1-phénylénoxyméthylène)]bis(oxirane)	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
25037-45-0	Acide carbonique polymérisé avec le 4,4'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25038-59-9	Poly(oxyéthylèneoxytéréphtaloyle)	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25053-96-7	Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25054-06-2	Formaldéhyde polymérisé avec la cyclohexanone	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
25067-00-9	p-Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
25067-01-0	Acrylate de butyle polymérisé avec l'acétate de vinyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25068-38-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
25085-02-3	Acrylate de sodium polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PFRE
25085-17-0	N-(2-Aminoéthyl)éthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25085-50-1	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
25085-75-0	Formaldéhyde polymérisé avec le 4,4'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25085-99-8	2,2'-{Isopropylidènebis[(4,1-phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25087-34-7	But-1-ène polymérisé avec l'éthylène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25133-97-5	Acide méthacrylique polymérisé avec l'acrylate d'éthyle et le méthacrylate de méthyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25153-36-0	Formaldéhyde polymérisé avec le furane-2-méthanol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25155-81-1	Formaldéhyde polymérisé avec le toluène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25213-24-5	Acétate de vinyle polymérisé avec l'alcool vinylique	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25322-68-3	α -Hydro- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25322-69-4	α -Hydro- ω -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25359-84-6	Phénol polymérisé avec le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25568-39-2	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
25608-33-7	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25719-60-2	6,6-Diméthyl-2-méthylènebicyclo[3.1.1]heptane homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25766-18-1	2,6,6-Triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
25791-96-2	α,α',α'' -Propane-1,2,3-triyltris{ ω -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]}	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
25852-37-3	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec l'acrylate de butyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25951-19-3	Méthacrylate de dodécyle polymérisé avec la 2-méthyl-5-vinylpyridine et le méthacrylate d'octadécyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25987-30-8	Acide acrylique polymérisé avec l'acrylamide, sel de sodium	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
25987-66-0	Acide méthacrylique polymérisé avec le méthacrylate de butyle, le styrène et le méthacrylate de méthyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
25988-97-0	Diméthylamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
25989-02-0	Formaldéhyde polymérisé avec le furane-2-méthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
26006-22-4	Sulfate de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium et de méthyle polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
26022-00-4	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le 4,4'-isopropylidènediphénol et le p-crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26062-79-3	Chlorure de diallyldiméthylammonium homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PFRE
26139-75-3	Formaldéhyde polymérisé avec le m-xylène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
26161-33-1	Chlorure de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26265-08-7	2,2',6,6'-Tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le p,p'-(isopropylidène)diphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26300-51-6	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec l'acrylate de butyle et l'acide acrylique	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
26335-33-1	Formaldéhyde polymérisé avec le p-octylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
26338-45-4	Chlorhydrate d'aziridine homopolymérisée	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26338-61-4	2-Furaldéhyde polymérisé avec le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26354-11-0	Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
26376-86-3	Acrylate d'éthyle polymérisé avec l'acrylate de 2-éthylhexyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
26590-05-6	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
26591-12-8	Cyanoguanidine polymérisée avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26617-87-8	Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, composé avec l'iode	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26635-92-7	α,α' -{[(Octadécyl)imino]diéthylène}bis[ω -hydroxypoly(oxyéthylène)]	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
26678-93-3	Formaldéhyde polymérisé avec le 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
26780-96-1	2,2,4-Triméthyl-1,2-dihydroquinoléine homopolymérisée	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
26811-08-5	Formaldéhyde polymérisé avec la 5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
27029-76-1	Formaldéhyde polymérisé avec le m-crésol et le p-crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
27083-27-8	3,3'-Dicyano-1,1'-hexane-1,6-diylidiguanidine polymérisée avec l'hexane-1,6-diamine, chlorhydrate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
27103-90-8	Sulfate de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium et de méthyle homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
27553-53-3	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-pentylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
27754-94-5	N,N'-Bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
27967-29-9	Urée polymérisée avec l'ammoniac et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
28064-14-4	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
28453-20-5	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
28470-78-2	Formaldéhyde polymérisé avec le 3-chloroprop-1-ène et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
28472-87-9	Cyanoguanidine polymérisée avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
28574-50-7	Anhydride 3,4,5,6-tétrabromophtalique polymérisé avec l'anhydride maléique et le propylèneglycol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
28630-33-3	Dichlorodiméthylsilane polymérisé avec le dichlorodiphénylsilane, le trichlorométhylsilane et le trichlorophénylsilane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
28724-32-5	α,α' -{[(Méthyl octadécyl)iminio]diéthylène}bis[ω -hydroxypoly(oxyéthylène)], chlorure	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
29086-67-7	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec l'oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
29320-38-5	1,2-Dichloroéthane polymérisé avec l'ammoniac	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
29694-85-7	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le méthylloxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
30525-89-4	Paraformaldéhyde	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
30584-00-0	Formaldéhyde polymérisé avec la N-(3-aminopropyl)propane-1,3-diamine et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
30705-14-7	o-Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde, le p-toluènesulfonamide et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
31132-30-6	Acide acrylique polymérisé avec le N-[(diméthylamino)méthyl]acrylamide et l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
31346-57-3	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle, le méthacrylate de dodécyle et le méthacrylate d'octadécyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
31568-35-1	Méthanimine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
31605-35-3	Formaldéhyde polymérisé avec le p-nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
32131-17-2	Poly[imino(adipoyl)iminohexaméthylène]	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
32289-58-0	Poly(hexaméthylène diguanide) hydrochloride	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PE de la LAD inconnu
32311-19-6	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et le 1,3,5,7-tétraazatricyclo[3.3.1.1 ^{3,7}]décane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
32555-39-8	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec le glyoxal et l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
32610-77-8	Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
32759-84-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 2,2'-oxydiéthanol et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
32761-96-9	Mésitylènesulfonate de 4-anilino-2-méthoxybenzènediazonium (1:1) polymérisé avec le 4,4'-oxybis(α-méthoxytoluène)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
32844-27-2	Phosgène polymérisé avec le 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol et le 4,4'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
33434-24-1	Chlorure de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium polymérisé avec l'acrylate d'éthyle et le méthacrylate de méthyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
34323-39-2	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'ammoniaque (NH ₄ OH)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
34802-28-3	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline, le méthyloxirane, l'oxirane et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
35297-54-2	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
35429-19-7	Chlorure de [2-(méthacryloyloxy)éthyl]triméthylammonium polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
36290-04-7	Acide naphthalène-2-sulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, sel de sodium	Oui (critères liés à la santé)	P; B; non iTéco	PFRE
36484-54-5	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le méthyloxirane	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
36657-47-3	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de dodécyle et le méthacrylate de méthyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
36833-16-6	Formaldéhyde polymérisé avec la tétrahydroimidazo[4,5-d]imidazole-2,5(1H,3H)-dione	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
37189-83-6	Acide linoléique, dimérisé, polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
37203-80-8	Lignine, sel sodique	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
37207-89-9	Lignolsulfonate de sodium polymérisé avec le formaldéhyde et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
37238-34-9	Formaldéhyde polymérisé avec le nonylphénol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
37280-82-3	Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, phosphate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
37281-91-7	Lignine polymérisée avec le formaldéhyde et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
37337-65-8	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol et le 1,3,5,7-tétrazatricyclo[3.3.1.1 ^{3,7}]décane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
37604-36-7	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol et le 4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
37625-74-4	Urée polymérisée avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
37625-93-7	Acide acrylique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le 4,4'-(isopropylidène)diphénol	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
39277-28-6	Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
39382-25-7	Acide fumarique polymérisé avec l' α,α' -(isopropylidène)di-p-phénylène bis { ω -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]}	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
39421-75-5	Gomme de guar, éther 2-hydroxypropylique	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
40008-96-6	Méthacrylate de 2-(tert-butylamino)éthyle, polymérisé avec le méthacrylate d'isobutyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
40039-93-8	2,2',6,6'-Tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
40364-42-9	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et la p,p'-méthylènedianiline	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
40798-65-0	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, sel de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
41222-47-3	N-[(Diméthylamino)méthyl]acrylamide polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
42751-79-1	Éthane-1,2-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane et la diméthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PFRE
50867-55-5	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le N-[3-(diméthylamino)propyl]méthacrylamide, le méthacrylate de dodécyle et le méthacrylate d'octadécyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
52108-93-7	Sel d'ammonium de la lignine	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; iT incertaine	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
52285-95-7	Sulfate de [2-(acryloyloxy)éthyl]triméthyl ammonium et de méthyle, polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
52722-38-0	Diméthylamine polymérisée avec l'ammoniac et le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
53124-00-8	Hydrogénophosphate d'amidon, éther 2-hydroxypropylique	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; non iTéco	PFRE
53740-05-9	Dextrine polymérisée avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
54579-44-1	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le 4,4'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
55185-45-0	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac, l'o-crésol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
55295-98-2	Cyanoguanidine polymérisée avec le chlorure d'ammonium ((NH ₄)Cl) et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
55818-57-0	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, acrylate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
55963-33-2	Hydrogénophosphate d'amidon	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
56372-23-7	α-{2-[Éthyl(perfluorohexylsulfon yl)amino]éthyl}-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	P; B; iTéco (incertain)	REPF
56780-58-6	Éther 2-hydroxy-3-(triméthylammonio)propylique d'amidon, chlorure	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
58205-96-2	Isooctadécanoate de sorbitane, dérivés avec le poly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
58627-30-8	Chlorure de 3-méthacrylamido-N,N,N-triméthylpropan-1-aminium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
60303-68-6	p-tert-Butylphénol polymérisé avec le chlorure de soufre (S ₂ Cl ₂)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
61472-52-4	Urée polymérisée avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
61790-82-7	Alkyl(de suif hydrogéné)amines éthoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
61791-00-2	Acides gras de tallöl éthoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	PFRE
61791-24-0	Alkyl(de soja)amines éthoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
61791-26-2	Alkyl(de suif)amines éthoxylées	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	Pas P; B; ITéco	PFRE
61827-83-6	Lignolsulfonate de cuivre	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
62073-57-8	N,N'-Bis(hydroxyméthyl)urée polymérisée avec le formaldéhyde et l'(hydroxyméthyl)urée	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
62286-43-5	Oxépan-2-one polymérisée avec la N-(1,3-diméthylbutylidène)-N'-{2-[(1,3-diméthylbutylidène)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle et le 2,2'-oxydiéthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
62412-64-0	1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, chlorhydrate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
63148-62-9	Siloxanes et silicones, diméthyl-	Oui (critères liés à la santé)	P; B; non iTéco	PFRE

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
63393-89-5	Résines de coumarone/ indène	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
63494-85-9	Formaldéhyde polymérisé avec le 4-méthyl-2-nonylphénol et le p-crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
63512-71-0	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac et le chloroéthane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
63784-89-4	p-Aminobenzènesulfonate monosodique polymérisé avec le formaldéhyde et le crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
63951-50-8	Naphtalènesulfonate de sodium polymérisé avec le formaldéhyde et le 4,4'-sulfonyldiphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
64102-82-5	Formaldéhyde polymérisé avec le xylénol, le crésol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
64755-04-0	Acides naphthéniques, produits de réaction avec les polyéthylènepolyamines	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
65071-95-6	Tallöl thoxylé	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
65086-64-8	Méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle polymérisé avec le styrène et le méthacrylate de tridécyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
65497-29-2	Gomme de guar, éther 2-hydroxy-3-(triméthylammonio)propylique, chlorure	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
65733-73-5	Formaldéhyde polymérisé avec le 4,4'-isopropylidènediphénol et le p-tert-pentylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
65733-79-1	Phénol polymérisé avec le 4-isopropényl-1-méthylcyclohexène et le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
65733-82-6	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le 4,4'-isopropylidènediphénol et le p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
65876-95-1	Formaldéhyde polymérisé avec le résorcinol, un biphényledioliol (ar,ar'-substitué) et un biphényletrioliol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
65996-62-5	Amidon oxydé	Oui (critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	PFRE
65997-07-1	Colophane polymérisée avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
65997-11-7	Colophane fumaratée, polymérisée avec le pentaérythritol	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
66037-36-3	N,N-Diméthylpropane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, sulfate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
66070-62-0	Acides gras de tallöl polymérisés avec le glycérol, le pentaérythritol et l'anhydride phtalique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PFRE
66455-14-9	Alcools en C12-13, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
67700-42-9	Noix d'acajou, écales liq., polymérisées avec le formaldéhyde et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
67761-98-2	Acides gras de tallöl polymérisés avec l'éthylèneglycol, le pentaérythritol et l'anhydride phtalique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PFRE
67762-15-6	Huile de soja polymérisée avec l'anhydride maléique, le pentaérythritol et l'anhydride phtalique	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; iT incertaine	PFRE
67762-19-0	α -Sulfo- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), thers alkyliques en C10-16, sels d'ammonium	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
67762-90-7	Diméthylsiloxanes et silicones, produits de réaction avec la silice	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iT incertaine	PFRE
67762-94-1	Diméthyl et méthyl(vinyl)siloxanes et silicones	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
67762-97-4	Éthoxy(méthyl)siloxanes et silicones	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
67763-03-5	Méthyl(phényl)silsesquioxanes	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
67784-86-5	Acides gras de tallöl éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
67784-93-4	Formaldéhyde polymérisé avec l'o-crésol et le phénol, sulfoné, sel de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67784-97-8	Acides naphthalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde et le phénol sulfoné, sels de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67785-03-9	Tallöl polymérisé avec le formaldéhyde et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67786-28-1	Acide 6-hydroxynaphthalène-2-sulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, le m-crésol et le p-crésol, sel de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
67816-01-7	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec le cyclohexane-1,4-diméthanol, le diisocyanate de m-tolyldène, l'hydrazine et l' α -hydro- ω -hydroxypoly(oxybutane-1,4-diyle)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67846-33-7	Acide méthacrylique polymérisé avec la N,N-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-isopropylidènediphénol et la (Z)-N-octadéc-9-énylpropane-1,3-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67846-45-1	(Z)-N-Octadéc-9-énylpropane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane et l' α -hydro- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67905-95-7	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le p-nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67924-33-8	2,2',2''-Nitrilotriéthanol homopolymérisé, chlorhydrate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67924-34-9	p-tert-Butylphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le p,p'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67953-56-4	N-(6-Aminohexyl)hexane-1,6-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
67953-62-2	Méthacrylate de 2-(diméthylamino)éthyle polymérisé avec l'acrylate de 2-éthylhexyle, l'acrylate d'éthyle et l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67953-80-4	Acrylamide polymérisé avec le formaldéhyde et la diméthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67953-82-6	p-Dodécylphénol polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde, composé préparé avec le (dibutylamino)méthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
67970-32-5	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68002-19-7	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
68002-20-0	1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, méthylé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
68002-25-5	1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
68002-26-6	Formaldéhyde polymérisé avec la 6-phényl-1,3,5-triazine-2,4-diamine, butylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68002-42-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2-méthyl-1H-imidazole	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68002-96-0	Alcools en C16-18 éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68002-97-1	Alcools en C10-16, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68003-04-3	2-Aminoéthanol, composé préparé avec l' α -(2-cyanoéthyl)- ω -(4-nonylsulfophénoxy)poly(oxyéthylène) (1:1)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68003-26-9	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniac et l'o-crésol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68015-68-9	α -Hydro- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), éther (4:1) avec le (Z)-1-{{2-{{2-[bis(2-hydroxyéthyl)amino]éthyl}}(2-hydroxyéthyl)amino)éthyl}(2-hydroxyéthyl)amino}-3-(octadéc-9-ényloxy)propan-2-ol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68036-98-6	Tétrahydroimidazo[4,5-d]imidazole-2,5(1H,3H)-dione polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68036-99-7	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'ammoniac, produits de réaction avec le chlorométhane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68037-01-4	Déc-1-ène homopolymérisé, hydrogéné	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
68037-08-1	Formaldéhyde polymérisé avec la 6-phényl-1,3,5-triazine-2,4-diamine, éthylé, méthylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68037-42-3	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, oxyde, complexe de magnésium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68037-64-9	Siloxanes et silicones, diméthyl-, méthylhydrogéo-, produits de réaction avec l'éther allylique du monoacétate du polyéthylène-polypropylèneglycol	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
68037-87-6	Méthyl(vinyl)siloxanes et silicones	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68038-22-2	Acides gras de tallöl polymérisés avec le bisphénol A, l'épichlorhydrine et la colophane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68038-41-5	Colophane maléatée, polymérisée avec le glycérol	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
68039-13-4	Chlorure de 3-méthacrylamido-N,N,N-triméthylpropan-1-aminium homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68071-95-4	Sulfates (sels) d'alkyl(de suif)éthylbis(hydroxyéthyl)ammonium quaternaire et d'éthyle, éthoxylés	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68072-39-9	Formaldéhyde polymérisé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68072-45-7	1,5-Bis[4-(oxiranylméthoxy)phényl]penta-1,4-diène-3-one polymérisée avec le 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol et le p,p'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68082-23-5	Méthylvinylcyclosiloxanes	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
68082-91-7	Colophane fumaratée, polymérisée avec le formaldéhyde, sels de potassium et de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68082-95-1	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde, le glycérol et le pentaérythritol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68083-18-1	Diméthyl et méthyl(vinyl)siloxanes et silicones, terminés par le groupe vinyle	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68083-19-2	Diméthylsiloxanes et silicones, terminés par un groupe vinyle	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
68083-27-2	Huile de soja polymérisée avec l'éthylènediamine, le dimère de l'acide linoléique, le pentaérythritol, l'anhydride phtalique et le tallöl	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68123-18-2	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le méthylloxirane et l'oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68123-23-9	Acide azélaïque polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine, l'hexane-1,6-diamine et le dimère de l'acide linoléique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68130-63-2	Acrylamide homopolymérisé, produits de réaction avec la diméthylamine et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68130-98-3	Aziridine homopolymérisée, éthoxylée, phosphonométhylée	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68130-99-4	Aziridine homopolymérisée éthoxylée	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68131-39-5	Alcools en C12-15, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
68134-00-9	Acide sébacique polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine, l'hexane-1,6-diamine et le dimère de l'acide linoléique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68134-56-5	Oxépan-2-one polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, la N-(1,3-diméthylbutylidène)-N'-{2-[(1,3-diméthylbutylidène)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine, le 2-(méthylamino)éthanol, le 4,4'-(isopropylidène)diphénol et le 2,2'-oxydiéthanol, acétate (sel)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68140-39-6	Formaldéhyde polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-isopropylidènediphénol, le méthyloxirane polymérisé avec l'éther (3:1) de l'oxirane et du glycérol, le nonylphénol et l'oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68152-47-6	Colophane fumaratée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde et le pentaérythritol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68152-60-3	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde et le glycérol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68152-61-4	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A, le formaldéhyde et le pentaérythritol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
68152-67-0	Colophane maléatée, polymérisée avec le tripentaérythritol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68152-68-1	Colophane polymérisée avec le bisphénol A et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68152-81-8	Huile de soja polymérisée, oxydée	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
68154-31-4	Acides gras en C14-18 éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68154-98-3	Alcools en C14-18 éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68155-33-9	Alkyl(en C14-18)amines éthoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
68155-40-8	Alkyl(en C16-18)amines et alkyl(en C18-insaturés)amines éthoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68155-82-8	1,2-Dichloroéthane polymérisé avec l'ammoniac, monochlorhydrate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68188-28-3	Colophane de tallöl, sous forme de maléate, polymérisé avec le pentaérythritol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68188-63-6	Colophane maléatée, polymérisée avec le bisphénol A et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68188-92-1	Alkyl(de suif)amines propoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68201-58-1	Colophane fumaratée, polymérisée avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68201-88-7	Hexane-1,6-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, le méthyloxirane et l'oxirane, chlorhydrate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68213-23-0	Alcools en C12-18, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
68213-26-3	Alkyl(de suif)amines éthoxylées, propoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68213-35-4	Dimères d'acides gras en C18 insaturés polymérisés avec l'éthylènediamine, l'acide 4-hydroxy-γ-(p-hydroxyphényl)-γ-méthylbenzènebutyrique et l'acide oléique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68240-01-7	3a,4,7,7a-Tétrahydro-4,7-méthanoindène polymérisé avec le styrène, le méthylstyrène, l'indène et l'isopropénylbenzène	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
68240-07-3	Phénol polymérisé avec le 6,6-diméthyl-2-méthylènebicyclo[3.1.1]heptane et le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68240-08-4	Phénol polymérisé avec le 3-isopropyl-6-méthylèncyclohexène, le 4-isopropényl-1-méthylcyclohexène, le 1-isopropyl-4-méthylcyclohexa-1,3-diène, le 1-isopropyl-4-méthylcyclohexa-1,4-diène, le 5-isopropyl-2-méthylcyclohexa-1,3-diène, le 4-isopropylidène-1-méthylcyclohexène et le 2,6,6-triméthylbicyclo[3.1.1]hept-2-ène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68258-80-0	Méthacrylate de 2-(aziridin-1-yl)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'isobutyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68298-80-6	α-{2-[Éthyl(perfluoropentylsulfonyle)amino]éthyl}-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	P; B; iTéco (incertain)	REPF
68298-81-7	α-{2-[Éthyl(perfluoroheptylsulfonyle)amino]éthyl}-ω-hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	P; B; iTéco (incertain)	REPF
68310-21-4	α-Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), ther (2:1) avec l'alcool α-({(2-hydroxyéthyl)[2-({2-[(2-hydroxyéthyl)octadécylamino]éthyl}(2-hydroxy-2-phényléthyl)amino)éthyl]amino)méthyl)benzylique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68318-41-2	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (butoxyméthyl)oxirane et le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68324-30-1	Acide lactique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 3-{{[2-(diméthylamino)éthoxy]formamido}-4-méthylcarbanilate de 2-éthylhexyle, le (3-isocyanatométhyl)carbanilate de 2-éthylhexyle et le 4,4'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68332-89-8	Aziridine homopolymérisée, propoxylée, quaternarisée au chlorobenzène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68333-40-4	Huile d'abrasin polymérisée avec un complexe trifluorure de bore/phénol, le formaldéhyde, le phénol, le β-pinène et l'essence de térébenthine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68333-69-7	Colophane maléatée, polymérisée avec le pentaérythritol	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
68333-79-9	Acides polyphosphoriques, sels d'ammonium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68333-98-2	Huile de noix de coco, estérifiée avec l'éther mono(nonylphénylique) du polyéthylèneglycol	O (autres critères liés à la santé)	Non P; B incertaine; iT incertaine	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
68379-09-9	Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la tétrahydroimidazo[4,5-d]-1H,3H-imidazole-2,5-dione	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68390-20-5	Acides gras d'huile de tournesol polymérisés avec l'acide adipique, le caprolactame, la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68400-14-6	Cyanoguanidine polymérisée avec le sulfate d'éthane-1,2-diamine (1:1) et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68410-22-0	Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	O (autres critères liés à la santé)	Non P; B incertaine; iT incertaine	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
68410-23-1	Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	Oui (critères liés à la santé)	Non P; B incertaine; iT incertaine	PFRE

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
68410-45-7	Gélatines, hydrolysats	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
68410-99-1	Alcènes polymérisés, chlorés	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
68412-14-6	Acide stéarique, produits de réaction avec le 2-[(2-aminoéthyl)amino]éthanol et l'urée	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68413-28-5	Noix d'acajou, écales liq., polymérisées avec l'éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68413-29-6	Noix d'acajou, écales liq., polymérisées avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68439-45-2	Alcools en C6-12, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
68439-46-3	Alcools en C9-11, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
68439-50-9	Alcools en C12-14, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
68439-51-0	Alcools en C12-14 éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68439-72-5	Alkyl(en C8-18)amines et alkyl(en C18-insaturé)amines éthoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68439-80-5	Polyéthylènepolyamines, produits de réaction avec des dérivés polybutényliques de l'anhydride succinique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68440-73-3	Siloxanes et silicones, diméthyl-, méthylphényl-, terminés par le groupe hydroxyle	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68441-17-8	Éthylène homopolymérisé, oxydé	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68441-65-6	1,2,3,4,5,5-Hexachlorocyclopenta-1,3-diène, adduit avec le buta-1,3-diène homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68441-69-0	Éthane-1,2-diamine polymérisée avec le diisocyanate de m-tolyldène, produits de réaction avec l'oléylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68459-31-4	Acides gras ramifiés en C9-11, esters glycidyliques, polymérisés avec l'huile de ricin, le formaldéhyde, la 6-phényl-1,3,5-triazine-2,4-diamine et l'anhydride phtalique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68479-80-1	Phénol polymérisé avec la cyclohexane-1,2-diamine, le formaldéhyde et l'hexane-1,6-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68511-76-2	Anhydride maléique polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, butylé et isopropylé, produits de réaction avec la triéthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68512-03-8	Triméthylamine, produits de réaction avec un polymère de (chlorométhyl)styrène-divinyl benzène et l'hydroxyde de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68512-26-5	Éther 2-hydroxyéthylrique d'amidon hydrolysé en milieu basique	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
68512-34-5	Lignolsulfonate de sodium sulfométhylé	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B incertaine; iT incertaine	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68513-37-1	Acides gras de tallöl polymérisés avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et l'acide linoléique dimérisé	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; iTéco	REPF
68513-38-2	Acides gras de tallöl polymérisés avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'acide linoléique dimérisé et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; iTéco	REPF
68516-42-7	Méthacrylate de 2-(tert-butylamino)éthyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'isobutyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68516-43-8	Acide méthacrylique polymérisé avec la 2-méthylaziridine, le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'isobutyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68516-87-0	Acide 2,4-xylènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et le p,p'-sulfonyldiphénol, sel d'ammonium et de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68527-87-7	Formaldéhyde polymérisé avec le 2-éthoxyéthanol et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68540-48-7	Acide (9Z,12Z)-octadéca-9,12-diénoïque, dimère, composé avec la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68540-71-6	Acide salicylique polymérisé avec le formaldéhyde, l'ocrésol et le nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68541-13-9	Acide linoléique dimérisé, polymérisé avec la 3,3'-[oxybis(éthylénoxy)]bis(propane-1-amine)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68541-21-9	Acide linoléique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le 4,4'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68541-77-5	Acide sébacique polymérisé avec le 2-aminoéthanol, l'éthane-1,2-diamine et le dimère de l'acide linoléique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68551-13-3	Alcools en C12-15 éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
68552-99-8	Acides gras d'huile végétale polymérisés avec l'anhydride phtalique et la colophane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68553-78-6	Oitica polymérisée avec le complexe trifluorure de bore phénol, le formaldéhyde, le phénol, le β-pinène et l'essence de térébenthine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68554-18-7	Colophane fumaratée, polymérisée avec le glycérol, sel d'ammonium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68555-98-6	p-(tert-Pentyl)phénol polymérisé avec le chlorure de soufre (S ₂ C ₁₂)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68584-77-0	N-(3-Aminopropyl)propane-1,3-diamine polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane et l'α-hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), produits de réaction avec la dodécamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68585-07-9	Acide 12-hydroxyoctadécanoïque polymérisé avec le méthacrylate de butyle, le styrène, l'acrylate de 2-éthylhexyle, l'acrylate de 2-hydroxyéthyle, l'acide méthacrylique et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, terminé par l'aziridine-1-éthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68585-34-2	α -Sulfo- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), thers alkyliques en C10-16, sels de sodium	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
68603-75-8	N-Alkyl(de suif)triméthylènediamines propoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68604-06-8	Huile de ricin hydrogénée, polymérisée avec l'éthane-1,2-diamine, l'acide 12-hydroxyoctadécanoïque et l'acide sébacique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68605-92-5	Produits de réaction d'acides gras de tallöl avec des polyéthylènepolyamines, composés préparés avec le phosphate de l'éther décylque du polyéthylèneglycol	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68606-78-0	Acides naphténiques estérifiés avec le poly(nitrilotriéthanol)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68609-18-7	2,2',2''-Nitrilotriéthanol homopolymérisé, produits de réaction avec le chlorométhane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68609-24-5	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline, propoxylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada³	Base de catégorisation écologique⁴	Base de catégorisation sanitaire⁵
68610-07-1	Formaldéhyde polymérisé avec un dérivé 2-méthylprop-1-énylique du phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68610-41-3	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène terminé par le groupe carboxy, polymérisé avec le bisphénol A et l'épichlorhydrine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68610-55-9	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane et le phényloxirane, produits de réaction avec la p,p'-méthylènedianiline	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68610-75-3	Méthacrylate de méthyle polymérisé avec le 2-mercaptoéthanol, produits de réaction avec l'ammoniac et le 1,3,5-tris(6-isocyanatohexyl)biuret	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68631-00-5	Formaldéhyde polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine et le nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68648-57-7	Colophane polymérisée avec le phénol et la colophane de tallöl	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68650-48-6	Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des dimères d'alcanamines en C18 insaturées et l'éthylènediamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68834-14-0	Sulfate mixte de N-méthyl-2-vinylpyridinium et de méthyle polymérisé avec le styrène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68890-97-1	Aziridine homopolymérisée, composé préparé avec le (chlorométhyl)benzène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68891-01-0	Toluènesulfonamide polymérisé avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, butylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
68910-26-9	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisée avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine et la 4-méthylpentan-2-one	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68910-64-5	Colophane polymérisée avec l'o-crésol, le formaldéhyde et le titanate de tétrabutyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68910-67-8	Colophane fumaratée et maléatée, polymérisée avec le formaldéhyde, sel de potassium et sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68915-81-1	Huile de lin polymérisée avec le bisphénol A, l'éther diglycidyle du bisphénol A, la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le formaldéhyde, l'éther glycidyle du phénol et la N,N'-bis{2-[(2-aminoéthyl)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68920-24-1	Acides gras d'huile de ricin déshydratée, polymérisés avec le bisphénol A, l'épichlorhydrine, l'acide fumarique et la colophane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68920-41-2	Produits de réaction d'acides gras de tallöl avec des polyéthylènepolyamines, composés préparés avec le phosphate de l'éther monooclylique du polyéthylèneglycol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68937-31-5	7,11-Diméthylododéca-4,6,10-trién-3-one, sous-produits de cyclisation, résidus de fractionnement	Oui (critères écologiques) après la catégorisation	Pas P; B; ITéco	REPF
68938-70-5	2,2',2''-Nitrilotriéthanol homopolymérisé, composé avec le chlorométhane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68951-67-7	Alcools en C14-15, éthoxylés	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; iTéco	PFRE
68951-85-9	Acides gras de tallöl polymérisés avec le bisphénol A, la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'épichlorhydrine et la N-(2-aminoéthyl)-N'-{2-[(2-aminoéthyl)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68951-93-9	Siloxanes et silicones, diméthyl-, diphenyl-, terminés par le groupe hydroxyle	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68951-99-5	Diméthyl et méthyl(vinyl)siloxanes et silicones, terminés par un groupe monovinyle	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68952-00-1	Siloxanes et silicones, diméthyl-, monoterminés par le groupe vinyle	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
68953-74-2	Sel de sodium de l'aziridine homopolymérisée, éthoxylée, phosphonométhylée	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68956-65-0	Acides naphténiques polymérisés avec l'aziridine, composés préparés avec le dimère de l'acide linoléique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68956-74-1	Polyphényles, quater- et supérieurs, partiellement hydrogénés	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68957-91-5	Acide méthacrylique polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le styrène, l'acrylate d'éthyle et le 4,4'-isopropylidènediphénol, composé avec le 2-(diméthylamino)éthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68958-60-1	α-{2-[Éthyl(perfluoroheptylsulfonyl)amino]éthyl}-ω-méthoxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	P; B; iTéco (incertain)	REPF
68988-41-0	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2'-iminodiéthanol et le monooléate du polyéthylèneglycol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68988-81-8	Acide adipique polymérisé avec le (1-hydroxyéthyl)phosphonate de bis(2-chloroéthyle), le (2-chloroéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (1-hydroxyéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (E)-2,3-dibromobut-2-ène-1,4-diol, le diisocyanate de m-tolylidène et le 2,2'-oxydiéthanol, produits de réaction avec le 2,2'-iminodiéthanol, chlorhydrates	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
68988-82-9	Acide adipique polymérisé avec le (1-hydroxyéthyl)phosphonate de bis(2-chloroéthyle), le (2-chloroéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (1-hydroxyéthyl)phosphonate acide de 2-chloroéthyle, le (E)-2,3-dibromobut-2-ène-1,4-diol, le diisocyanate de m-tolylidène et le propylèneglycol, produits de réaction avec le 2,2'-iminodiéthanol, chlorhydrates	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
68989-80-0	Acides gras d'huile de lin polymérisés avec le glycérol, l'anhydride maléique, l'anhydride phtalique, la colophane et l'huile d'abrasin	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
69011-21-8	Divinylbenzène polymérisé avec le styrène et l'éthylstyrène, sulfoné, sels d'ammonium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
69178-40-1	Formaldéhyde polymérisé avec l'aniline et la 2-éthylaniline	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
69227-21-0	Alcools en C12-18 éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
69418-26-4	Chlorure de 2-acryloyloxy-N,N,N-triméthyléthanaminium polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
69430-24-6	Diméthylcyclosiloxanes	Oui (critères écologiques et liés à la santé)	P, non B, iTéco	PFRE
69898-35-7	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et le 1,3,5,7-tétraazatricyclo[3.3.1.1.3,7]décane, polymère butylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
69898-36-8	Urée polymérisée avec le formaldéhyde et le 1,3,5,7-tétrazatricyclo[3.3.1.1 ^{3,7}]décane, polymère butylé, éthylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
69929-35-7	Acide sébacique polymérisé avec l'éthane-1,2-diamine, le dimère de l'acide linoléique et la 4-[3-(4-pipéridyl)propyl]pipéridine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
69929-44-8	Acide linoléique, dimérisé, polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexanéméthanamine et l'éthane-1,2-diamine, acétate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
70131-67-8	Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe hydroxyle	Oui (critères liés à la santé)	Non P; non B; non iTéco	PFRE
70528-79-9	Liqueurs au sulfite et liqueurs de cuisson usées, polymérisées avec le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
70693-20-8	Cyanamide, produits de réaction avec le dioxyde de carbone, l'oxyde d'éthylène et l'octadécane-1-amine	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
70750-07-1	Formaldéhyde polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, benzylé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
70750-20-8	Acrylamide homopolymérisé, produits de réaction avec le chlorométhane, la diméthylamine et le formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
70851-21-7	Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe alkyloxy en C3-33	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
70892-21-6	Acétate de vinyle polymérisé avec l'alcool vinylique, produits de réaction avec l'isocyanate d'hexadécyle et l'isocyanate d'octadécyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
70914-12-4	Siloxanes et silicones, diméthyl-, (3-hydroxypropyl)méthyl-, éthers avec l'acétate du polyéthylèneglycol	Oui (critères liés à la santé)	P; non B; non iTéco	PFRE
71042-85-8	Acide méthacrylique télomérisé avec le méthacrylate de 2-(tert-butylamino)éthyle, le dodécane-1-thiol, le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'exo-2-bornyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
71077-22-0	Acide salicylique polymérisé avec le formaldéhyde, le p-nonylphénol et l'oxyde de zinc (ZnO)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
71412-29-8	Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle télomérisé avec le tert-dodécane-thiol, le styrène, le méthacrylate d'isodécyle et l'acide acrylique, composé avec le 2-(diméthylamino)éthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
71832-81-0	Acide hydroxybenzènesulfonique, sel monosodique, polymérisé avec le formaldéhyde et le p,p'-sulfonyldiphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
72121-75-6	Formaldéhyde polymérisé avec le 2,2'-iminodiéthanol, le 4,4'-isopropylidènediphénol, le nonylphénol et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
72207-55-7	Benzénamine comportant des groupements éthylène, résidus de distillation	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
72361-56-9	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec la 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexaneméthamine, le (butoxyméthyl)oxirane et le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
72496-95-8	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la 3-aminopropyl diméthylamine et le tétradécyloxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
72828-15-0	Divinylbenzène polymérisé avec le styrène, sulfoné, sels d'ammonium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
72845-42-2	2-Aminoéthanol, composé (1:1) avec l' α -(2-cyanoéthyl)- ω -(nonylsulfophénoxy)poly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
72968-37-7	Alkyl(en C12-18)amines éthoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
73049-34-0	Alcools en C16-20 éthoxylés, propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REI
73297-33-3	α -{Tris[(1-tolyléthyl)phényl]}- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
74499-34-6	Alcools en C12-15 propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
75150-29-7	Chlorure de 3-acrylamido-N,N,N-triméthylpropan-1-aminium polymérisé avec l'acrylamide	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
75790-74-8	Glycérol polymérisé avec le diisocyanate de m-tolyldène, l'hydrazine, le méthyloxirane et l'oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
76649-36-0	Acide formique, composé avec le polymère de la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine avec le formaldéhyde et l'urée	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
76649-37-1	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'ammoniac, le (chlorométhyl)oxirane, le formaldéhyde et l'acide formique, chlorhydrate formiate sulfate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
76649-45-1	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane, le formaldéhyde et l'acide formique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
76649-46-2	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, le (chlorométhyl)oxirane, le formaldéhyde et l'acide formique, chlorhydrate formiate sulfate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
76822-95-2	Imides cycliques obtenus à partir d'un copolymère d' α -alcène en C15-20-anhydride maléique et de (Z)-N-octadéc-9-énylpropane-1,3-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
77358-01-1	Méthacrylate de butyle polymérisé avec le méthacrylate de méthyle et le 1,3,5-tris(6-isocyanatohexyl)biuret	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
79770-99-3	Produits de réaction de la fraction volatile de la distillation de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec l' α,α' -(butane-1,3-diyl)bis[ω -hydroxypoly(oxyéthylène)]	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
80044-11-7	(Chlorométhyl)oxirane polymérisé avec l'ammoniac, chlorhydrate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
82066-30-6	Chlorure de diallyldiméthylammonium polymérisé avec l'acrylamide et l'acide acrylique, sel de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
82451-48-7	N,N-Bis(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)hexane-1,6-diamine polymérisée avec la 2,4-dichloro-6-morpholin-4-yl-1,3,5-triazine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
82640-14-0	Acides naphthalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde, le méthyl(méthylphénoxy)benzène sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels d'ammonium et de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
84605-20-9	Polyéthylènepolyamines, produits de réaction avec des dérivés polyisobutényliques de l'anhydride succinique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REI
85434-86-2	Acrylamide polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la méthanimine et la N,N,N',N'-tétraméthyléthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
86706-87-8	Dichlorure de 2-hydroxy-N'-[3-(méthacrylamido)propyl-N,N,N,N',N'-propane-1,3-diaminium homopolymérisé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
89394-61-6	Formaldéhyde polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)-N'-{2-[(2-aminoéthyl)amino]éthyl}éthane-1,2-diamine et l'aniline	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
94334-64-2	Phosgène polymérisé avec le 2,2',6,6'-tétrabromo-4,4'-isopropylidènediphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
95012-79-6	Polyglyceryl-4 lauryl ether	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	PE de la LAD inconnu
95649-04-0	Acides naphthalènesulfoniques polymérisés avec le formaldéhyde, le biphenyle sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels d'ammonium et de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
95649-08-4	Formaldéhyde polymérisé avec le terphényle sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels mixtes d'ammonium et de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
96591-17-2	Acides gras d'huile de lin, produits de réaction avec le 2-amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol et le formaldéhyde, polymérisés avec le méthacrylate de butyle, le méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle, l'acrylate de 2-hydroxyéthyle et le méthacrylate de méthyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
96591-18-3	Produits de réaction d'acides gras de tallöl avec le 2-amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol et le formaldéhyde, polymérisés avec l'acrylonitrile, l'acrylate d'éthyle et le méthacrylate de méthyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
96591-23-0	Formaldéhyde polymérisé avec le biphényle sulfoné, le terphényle sulfoné et le sulfonyldiphénol, sels d'ammonium et de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
97969-64-7	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec l'aziridine-1-éthanol, le formaldéhyde, l'hexane-1,6-diol et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
98654-27-4	Acides gras d'huile de ricin déshydratée, polymérisés avec l'huile de ricin déshydratée, le 2-(diméthylamino)éthanol, l'acide isononanoïque, l'acide isophtalique, l'huile de lin, l'anhydride maléique et le pentaérythritol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
99734-09-5	α -[Tris(1-phénéthyl)phényl]- ω -hydroxypoly(oxyéthane-1,2-diyl)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
100588-10-1	Acide acrylique, polymérisé avec le 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxyméthylène)]bis(oxirane) et l'acrylate de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
101060-97-3	Chlorure de 2-méthacryloyloxy-N,N,N-triméthyléthanaminium polymérisé avec l'acrylamide et le chlorure de 2-acryloyloxy-N,N,N-triméthyléthanaminium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
102082-95-1	Acrylate d'ammonium polymérisé avec l'acrylamide et l'acrylonitrile	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
102561-59-1	Acide adipique polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)propane-1,3-diamine et la N,N'-bis(3-aminopropyl)éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
102984-13-4	Acrylate de sodium, polymérisé avec le 2,2'-[éthane-1,2-diylbis(oxyméthylène)]bis(oxirane)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
103458-43-1	Acide acrylique polymérisé avec l'acrylate de 2-(diéthylamino)éthyle et l'acrylamide, sulfate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
103598-77-2	Phosgène polymérisé avec le 4,4-isopropylidènediphénol, ester p-tert-butylphénylique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
104376-66-1	Formaldéhyde polymérisé avec le nonylphénol ramifié, l'oxyde d'éthylène et l'hexaméthylènediamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
105839-18-7	Acides gras en C16 et en C18 insaturés, polymérisés avec le bisphénol A, l'éther butylique du glycidyle, l'épichlorhydrine et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
106214-62-4	Acides gras de soja polymérisés avec l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol, l'acide 3-hydroxy-2-hydroxyméthyl-2-méthylpropionique, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, l'acide isophtalique et le propylidynetriméthanol, composés avec la triéthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
106214-63-5	Acides gras de soja polymérisés avec l'acide benzoïque, l'acide 3-hydroxy-2-hydroxyméthyl-2-méthylpropionique, l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, l'acide isophtalique, le pentaérythritol et l'anhydride phtalique, composés avec la triéthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
108563-09-3	Alkylamines de suif éthoxylées, p-dodécylbenzènesulfonates (sels)	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
110392-46-6	Formaldéhyde produits de réaction avec l'hydroquinone et la m-phénylènediamine, sulfurés	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
110720-55-3	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther (3:1) avec le {3-[(2-hydroxyméthyléthyl)amino]propylimino} dipropanol, dérivés N-alkylés de suif, sulfates (esters), sels d'ammonium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
111850-23-8	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
111905-53-4	Alcools en C13-5, ramifiés et normaux, butoxylés/éthoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
111905-54-5	Alcools en C13-15 ramifiés et linéaires, éthoxylés propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
112484-41-0	Formaldéhyde polymérisé avec le p-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol, terminé à l'acide bromhydrique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
113894-91-0	Acétate phosphate d'amylopectine	O (autres critères liés à la santé)	P incertaine; B; non iTéco (incertain)	REI (sans PB) autres priorités en matière de santé
115559-71-2	Sulfite monosodique, produits de réaction avec le polymère m-crésol-formaldéhyde-nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
115559-72-3	Sulfite monosodique, produits de réaction avec le polymère m-crésol-formaldéhyde	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
116265-69-1	Formaldéhyde, produits de réaction avec l'hexaméthylènediamine et le polymère thylène-propène oxydé	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
117985-54-3	Hydroxybenzènesulfonate monosodique polymérisé avec l'aniline, le formaldéhyde, la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine et l'urée, bisulfite	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
118460-96-1	Formaldéhyde polymérisé avec le crésol, le nonylphénol et le phénol, bisulfite	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
118685-17-9	Acide p-aminobenzènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, l'o-crésol et le phénol, bisulfite	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
119147-80-7	Ester 2-hydroxy-3-(méthacryloyloxy)propylique de l'acide 12-hydroxyoctadécanoïque homopolymérisé, polymère avec le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, méthacrylate p-nitrobenzoate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
120712-84-7	Formaldéhyde polymérisé avec le phénol, sel de potassium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
121028-89-5	Acide méthacrylique télomérisé avec le méthacrylate de butyle, le dodécane-1-thiol, le 2-mercaptoéthanol, le méthacrylate de méthyle et le méthacrylate de 2-(oxazolidin-3-yl)éthyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
121053-40-5	N-Alkyl(triméthylènediamine) de coco, composés avec le polymère d'acide acrylique-N-(butoxyméthyl)acrylamide-acrylate d'éthyle-styrène et le 2-(diméthylamino)éthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
121053-41-6	N-Alkyl(triméthylènediamines) de coco polymérisées avec l'acide acrylique, le N-(butoxyméthyl)acrylamide, le 2-(diméthylamino)éthanol, l'acrylate d'éthyle et le styrène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
121053-44-9	Glutarate de diméthyle polymérisé avec la N-(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine, l'ammoniac et le (chlorométhyl)oxirane	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
121053-47-2	Acide lactique, composé avec le (chlorométhyl)oxirane polymérisé avec le 2-(méthylamino)éthanol, le 4,4'-isopropylidènediphénol et l' α,α' -(isopropylidène-p-phénylène)bis[ω -hydroxypoly(oxyéthylène)]	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
121372-53-0	Méthacrylate de méthyle télomérisé avec l'acrylate de butyle, le tert-dodécane-thiol, le styrène, le 2-(méthylamino)éthanol et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, (\pm)-lactate (sel) (S)-lactate (sel)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Environnement Canada et Santé Canada – Approche à l'égard des polymères

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
121375-94-8	Urée polymérisée avec l'aniline, le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, bisulfite	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
121617-09-2	Alcools en C16-18 propoxylés	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
121617-10-5	Colophane polymérisée, polymère avec l'anhydride maléique, l'anhydride phtalique, le tallöl, l'alcool tétrahydroabiétylique et le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
122966-99-8	2,4,6-Tri-sec-butylphénol, produits de réaction avec le 2,2'-[isopropylidènebis(p-phénylénoxyméthylène)]bis(oxirane)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
123774-67-4	Formaldéhyde polymérisé avec l'ammoniaque (NH ₄ OH) et le p-tert-butylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
124578-08-1	2-Chlorobuta-1,3-diène homopolymérisé, produits de réaction avec l'oxyde de zinc	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
124578-12-7	Acide 12-hydroxyoctadécanoïque homopolymérisé, produits de réaction avec la polyéthylénimine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125249-27-6	Formaldéhyde polymérisé avec le méthanol et le nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125302-07-0	Acrylamide polymérisé avec le formaldéhyde et la morpholine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
125302-08-1	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-iminodiéthanol, le 4-{1-méthyl-1-[p-(oxiranylméthoxy)phényl]éthyl}-1-(oxiranylméthoxy)benzène et le p-nonylphénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125328-35-0	Amides de suif hydrogéné et de N-{{(aminoéthyl)amino}éthyl}-N'-aminoéthyléthane-1,2-diamine polymérisés avec l'épichlorhydrine et le polyéthylèneglycol, acétates (sels)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125328-72-5	Méthacrylate de méthyle télomérisé avec l'acrylate de butyle, le tert-dodécane-thiol, le styrène, le 2-(méthylamino)éthanol, le méthacrylate d'oxiranylméthyle et le propylèneglycol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125329-08-0	Acide oléique polymérisé avec le sulfate de cuivre(2++) (1:1), l'anhydride maléique et l'oxydipropanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125351-98-6	Aziridine homopolymérisée, produits de réaction avec l'épichlorhydrine et le polyéthylèneglycol, acétates	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125352-08-1	Alkyltriméthylènediamines en C12-22, éthoxylées	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
125352-10-5	Sulfate (1:1) de cuivre(2++) polymérisé avec l'anhydride maléique et l'oxydipropanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
125378-97-4	Acrylate de butyle polymérisé avec le styrène, le méthacrylate de méthyle, le méthacrylate d'oxiranylméthyle, le monométhacrylate du propylèneglycol et le 2,2'-thiodiéthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125826-31-5	Phtalate de diallyle polymérisé avec le maléate acide de butyle, le méthacrylate de butyle, le styrène, l'acrylate de 2-éthylhexyle, le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, l'ester 2-hydroxy-3-(méthacryloyloxy)propylique de l'acide 12-hydroxyoctadécanoïque homopolymérisé, le méthacrylate de méthyle, l'acide méthacrylique et le méthacrylate d'oxiranylméthyle, p-nitrobenzoate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125826-37-1	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec l'hydrazine, l' α -hydro- ω -hydroxypoly(oxybutane-1,4-diyle) et l'isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, composé avec la triéthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
125826-39-3	Acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique polymérisé avec le cyclohexane-1,4-diméthanol, le diisocyanate de méthyl-1,3-phénylène, l'hydrazine et l' α -hydro- ω -hydroxypoly(oxybutane-1,4-diyle), composé avec la triéthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
125826-44-0	Acide adipique polymérisé avec le 2,2-diméthylpropane-1,3-diol, l'hexane-1,6-diol, l'hydrazine, l'acide 3-hydroxy-2-(hydroxyméthyl)-2-méthylpropionique et le diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle, composé avec la triéthylamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
128801-08-1	Formaldéhyde, polymérisé avec le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis(phénol), le 2,2'-[(isopropylidène)bis(4,1-phénylènoxyméthylène)]bis(oxirane) et le phénol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
128971-25-5	Acides gras polymérisés avec l'acide isophtalique, l'acide linoléique dimérisé et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
129126-83-6	Huile de lin polymérisée avec l'acide benzoïque, le formaldéhyde, le pentaérythritol, le phénol, l'anhydride phtalique, la colophane, le TDI, l'anhydride cyclohexane-1,3-	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
	dicarboxylique et tri(hydroxyméthyl)propane			
129126-87-0	Huile de lin polymérisée avec l'acide benzoïque, le formaldéhyde, le pentaérythritol, le phénol, l'anhydride phtalique, la colophane, le TDI, l'anhydride cyclohexane-1,3-dicarboxylique et le tri(hydroxyméthyl)propane, composés avec le 2-(diméthylamino)éthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
129420-90-2	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-iminodiéthanol et le, 2,2'-[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane)	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
129698-94-8	Méthacrylate de 2-(diéthylamino)éthyle, polymérisé avec le 2-méthylpropyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
129783-27-3	Cyanoguanidine polymérisée avec le formaldéhyde et la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine, sulfonée, sels de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
129783-43-3	4,4'-(1-Méthyléthylidène)bis[phénol] polymérisé avec le 2,2'-iminobis[éthanol] et le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis[oxirane], produits de réaction avec le monostéarate du polyéthylèneglycol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
129783-50-2	4-Aminobenzènesulfonamide polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[2,6-dibromophénol] et le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis[oxirane]	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
129870-85-5	Acide adipique polymérisé avec l'anhydride phtalique, le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane et l'oxybis[propanol], bloqué avec l'acrylate de 2-hydroxyéthyle	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
139682-51-2	Dimères d'acides gras insaturés en C18, polymérisés avec le bisphénol A, la diéthylènetriamine, l'épichlorhydrine, des acides gras de tallöl et la triéthylènetétramine	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
144030-98-8	Acide 4-hydroxybenzènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde et l'urée, produits de réaction avec l'aniline, la 1,3-bis(hydroxyméthyl)urée, la 4,5-dihydroxy-1,3-bis(hydroxyméthyl)imidazolidin-2-one, le disulfite de disodium, le formaldéhyde, la tétrahydro-3,5-bis(hydroxyméthyl)-1H-1,3,5-oxadiazin-4-one et la	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
	tétrahydro-5-(2-hydroxyéthyl)-1,3-bis(hydroxyméthyl)-1,3,5-triazin-2-(1H)-one			
144031-00-5	Acide 2-hydroxypropionique, composés avec le polymère de bisphénol A-épichlorhydrine-polyéthylène glycol éther avec le bisphénol A (2:1), produits de réaction avec le (méthylamino)éthan-2-ol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
144238-33-5	Acide méthacrylique, produits de réaction avec l'éther bisphénol A-bisphénol A diglycidylique, polymérisé avec le benzoate et le styrène	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
147170-42-1	Acide acrylique télomérisé avec le dodécane-1-thiol, S-oxydes, sels d'ammonium	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
150226-40-7	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol, le p,p'-isopropylidènediphénol et le p-méthylphénol, complexe d'oxyde de magnésium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
150226-41-8	Formaldéhyde polymérisé avec le p-tert-butylphénol et le p,p'-isopropylènediphénol, complexe d'oxyde de magnésium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
154862-02-9	Colophane polymérisée, polymère avec l'anhydride maléique, l'anhydride phtalique, le tallöl, l'alcool tétrahydroabiéthylique et l'éthylidynetriméthanol	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
155240-18-9	Acide dodécylbenzènesulfonique, produits de réaction avec des dérivés monopropylène de l'anhydride succinique, le triazaundécaméthylènediamine et l'oxyde de zinc	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
157856-36-5	Acrylamide homopolymérisé, hydrolysé, sels de sodium	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
160611-46-1	Anhydride maléique télomérisé avec l'éthénylbenzène et l'isopropylbenzène, esters C7-9-isoalkyliques riche en C8	Oui (critères écologiques)	Pas P; B; ITéco	REPF
160799-28-0	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther 1-éthoxyéthyle et 4-triisopropylphénylique	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
165307-61-9	Anhydride phtalique, polymérisé avec le pentaérythrol et le glycérol, benzoate, (9Z,12Z)-octadéca-9,12-diénoate	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
176227-30-8	Formaldéhyde, polymérisé avec le 4-tert-butylphénol et l'oxirane, estérifié avec des acides gras de tallöl	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF
191616-99-6	4-4'-(Isopropylidène)diphénol, polymérisé avec le chlorométhyloxirane, produits de réaction avec la	Oui (critères écologiques)	P, non B, iTéco	REPF

Numéro de registre CAS ²	Nom de la substance	Répond aux critères de catégorisation du gouvernement du Canada ³	Base de catégorisation écologique ⁴	Base de catégorisation sanitaire ⁵
	5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexylméthylamine et la 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine			

¹ Trois substances (c.-à-d. n^{os} CAS 8075-74-9, 9066-50-6 et 57866-49-6) qui ont été inscrites à l'annexe 1 du document de consultation sur l'approche à l'égard des polymères publié précédemment ont été retirées de cette initiative.

² Le numéro de registre du Chemical Abstracts Service (n^o CAS) est la propriété de l'American Chemical Society. Toute utilisation ou redistribution, sauf si elle sert à répondre aux besoins législatifs ou si elle est nécessaire pour les rapports destinés au gouvernement lorsque des renseignements ou des rapports sont exigés par la loi ou une politique administrative, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'American Chemical Society.

³ GoC, gouvernement du Canada; O, oui

⁴ P, persistante; B, bioaccumulable; iTéco, intrinsèquement toxique pour les organismes aquatiques

⁵ REPF, risque d'exposition le plus faible; REI, risque d'exposition intermédiaire; PFRE, plus fort risque d'exposition; PE; potentiel d'exposition; P; persistante; B, bioaccumulable; RE, risque élevé; LAD, réglementé en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*

Annexe 3. Liste des substances à dénomination maquillée à étudier dans la présente approche.

Numéro d'identification confidentiel	Dénominations maquillées
10001-2	Produit de réaction boraté de l'anhydride polybuténylsuccinique avec le polymère éthylènediamine-pipérazine
10008-0	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidènebis(p-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et le 2,2'-iminodiéthanol et l' α -oléoyl- ω -hydroxypoly(oxyalkylènediyle)
10009-1	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidènebis(p-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) et une diéthylamine substituée en position 2
10011-3	Cyanoguanidine polymérisée avec du sulfate de diammonium et un aldéhyde alkylique
10015-7	Dérivé de polyéthylènepolyamines, composés avec l'anhydride (polybutényl)succinique
10017-0	Aminoamide constitué de N-(3-aminoalkyl)-N-méthylpropane-1,3-diamine et des dimères d'acides gras en C18- insaturés
10026-0	Anhydride alcénylsuccinique, produit de réaction avec des polyéthylènepolyamines et un acide inorganique
10680-6	Alcénylsuccinimide sulfuré
10697-5	Alcénylsuccinate de métal
10709-8	Polymère de pipérazine, d'alkyl-1,2-diamine, de formaldéhyde et de (chlorométhyl)oxirane
11048-5	Acides gras de tallöl, produits de réaction avec le polyéthylèneglycol et un acide dicarboxylique, sel avec les produits de réaction des acides gras de tallöl et la polyalkylènepolyamine
11054-2	Nonylphénol, éthoxylé, monoester d'un acide dicarboxylique, neutralisé avec les produits de réaction des acides gras de tallöl et de la polyalkylènepolyamine
11065-4	Acides gras de tallöl, produit de réaction avec une polyalkylènepolyamine et l'acide phosphorique
11108-2	Acide phosphorique, résine amino polysubstituée, borate substitué avec l'amino
11111-5	Aminoamide composé de 1,4-piperazinedialcaneamine et d'acides gras, dimères insaturés en C18
11114-8	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le 2,2'-[isopropylidènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane), l'iminodiéthanol et l' α -stéaroyl- ω -hydroxy-poly(oxyalkylidène)
11118-3	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine polymérisée avec le formaldéhyde, et un benzoate substitué de 2-(diméthylamino)-2-méthylpropyle, sel
11126-2	Hétéropolycycle substitué bis disubstitué, polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, la dihydrofurane-2,5-dione et le 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[phénol], alcanolate, propén-2-oate, sel métallique

Numéro d'identification confidentiel	Dénominations maquillées
11135-2	Colophane de tallöl, polymérisé avec un acide alcanolique, un acide hétéropolycyclique disubstitué et le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)-propane-1,3-diol
11147-5	Polymère d'acides aromatiques, d'acides gras de tallöl, de polyols, de la Ú,Ú-diméthyléthanolamine, du méthanol, de la mélamine et du formaldéhyde
11154-3	Polymère de l'huile de lin, du pentaérythritol, de l'acide isophthalique, d'un acide monobasique, de la colophane et de l'anhydride maléique
11167-7	Polymère de l'ester alkylé du styrène-acide maléique, produit de réaction avec un hétéromonocycle substitué
11176-7	Dimères d'acides gras en C18 insaturé, polymérisés avec les acides gras de tallöl et la tétraéthylènepentamine, produits de réaction avec le bisphénol, le condensat de l'épichlorhydrine A et des polyalkylènepolyamines
11200-4	Acrylate substitué d'un dérivé chlorure d'ammonium, carbomonocycle substitué de diméthylalkyle
11201-5	Polymère de l'huile de lin, de l'huile de bois de chine, de colophane synthétique, de pentaérythritol et d'une résine solide
11431-1	Poly(méthacrylate d'allyle/acrylate de butyle/acrylate d'éthyle 2-substitué/ acide méthacrylique/ méthacrylate de méthyle), sel de 2-amino-2-méthylpropan-1-ol
11436-6	Produit de réaction de sarcosine d'alcène, de polyoxypropylènediamine et de stéarate de zinc
11459-2	Naphta (pétrole), aromatique léger craqué à la vapeur, débenzénisé, polymérisé avec un alkylphénol et le formaldéhyde
11461-4	Colophane maléatée, polymérisée avec un composé carbonyle et le pentaérythritol, sels de calcium, magnésium et de zinc
11470-4	Colophane, polymérisée avec le p-tert-butylphénol, le formaldéhyde, le glycérol et un alkylphénol
11471-5	Colophane, polymérisée avec un alkylphénol, le bisphénol A, le formaldéhyde et le glycérol
11472-6	Colophane maléatée, polymérisée avec un composé carbonyle, sels de calcium, de magnésium et de zinc
11475-0	Acides gras polymérisés, produits de réaction avec la diéthylènetriamine et des acides gras de tallöl
11482-7	Formaldéhyde, produit de réaction avec le phénol, des dérivés de polybutène, des polyamines de polyéthylène et un acide alcénoïque
11483-8	Formaldéhyde, produit de réaction avec le phénol, des dérivés de polybutène, des polyamines de polyéthylène, un acide alcénoïque et un métalloacide
11487-3	Acides gras de tallöl, produits de réaction avec le maléate de monométhyle et une polyéthylènepolyamine

Numéro d'identification confidentiel	Dénominations maquillées
11496-3	N,N' 2-Tris(6-isocyanatohexyl)imidodiamide dicarbonique, α -fluoro- ω -(2-hydroxyéthyl)poly(difluorométhylène), adduit avec le méthanol-hétéromonocycle et le 1-octadécanol
11497-4	α -Fluoro- ω -{2-[(1-oxo-2-propényl)oxy]éthyl}poly(difluorométhylène), polymérisé avec le 2-méthyl-2-propénoate de phénylméthyle, le (Z)-2-butènedioate de bis(2-éthylhexyle) et le 2-méthyl-2-propénoate de 2-(hétéromonocycle)éthyle
11498-5	α -Fluoro- ω -{2-[(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)oxy]éthyl}poly(difluorométhylène), polymérisé avec le 2-méthyl-2-propénoate d'octadécyle et le 2-méthyl-2-propénoate de 2-(hétéromonocycle)éthyle
11504-2	α -Fluoro- ω -{2-[(2-méthyl-1-oxo-2-propényl)oxy]éthyl}poly(difluorométhylène), polymérisé avec le 2-méthyl-2-propénoate de 1,1-diméthyléthyle et le 2-méthyl-2-propénoate de 2-(hétéromonocycle)éthyle
11512-1	4,4'-(Méthyléthylidène)bis(phénol), polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, le méthyloxirane et le [oxy(méthyléthane-1,2-diyl)] combiné
11513-2	Produit de réaction d'alkylphénol, de formaldéhyde, de monoéthanolamine, d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène
11588-5	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le méthyl(oxirane) substitué, produit de réaction avec la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine et le N,N-bis(aminoéthyl)éthane-1,2-diamine
11589-6	4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le méthyl(oxirane) substitué, produit de réaction avec la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine et la 2,2,4 (ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine